

1^{re} CONVOCATION

Montréal, le 8 février 2019

***Aux présidentes et aux présidents
des syndicats affiliés à la FEESP-CSN***

Objet : Convocation au conseil fédéral FEESP-CSN 2019

Camarades,

Par la présente, vous êtes convoqués au conseil fédéral de la FEESP-CSN qui se tiendra :

DATES :	1 ^{er} , 2 et 3 mai 2019
HEURE :	Début de la réunion à 10 h le 1 ^{er} mai
INSCRIPTIONS :	À compter de 8 h le 1 ^{er} mai
ENDROIT :	Hôtel Le Victorin 19, boulevard Arthabaska Est Victoriaville (Québec) G6T 0S4

Afin de faciliter la planification de vos déplacements, nous vous informons que l'ordre du jour prévoit la fin de nos travaux vers 13 h le vendredi 3 mai. Cela pourrait toutefois différer selon le déroulement des débats.

Hébergement à l'Hôtel Le Victorin

Le tarif de base du bloc de chambres est de 116 \$ + taxes et varie selon la catégorie de la chambre et l'occupation.

Réservations : **1 800 563-0533** ou **819 758-0533**

**Svp, mentionnez que vous faites partie du groupe de la
Fédération des employées et employés de services publics-CSN.**

N'attendez pas pour réserver!

Les points suivants seront entre autres à l'ordre du jour :

- Rapport du comité exécutif
- États financiers de 12 mois au 31 décembre 2018
- Suivi des propositions du 27^e Congrès de la fédération
- Camp Vol d'été Leucan-CSN
- Formation sociopolitique
- Négociation du secteur public
- 100^e anniversaire de la CSN
- Élections aux comités :
 - condition féminine (substitut)
 - surveillance (substitut)
- Questions de privilège et syndicats en conflit

Au cours des prochaines semaines, nous ferons parvenir **aux trésorières et aux trésoriers** la 2^e convocation à laquelle sera jointe la lettre de créance. Nous vous rappelons l'importance d'inscrire votre délégation à l'avance en nous faisant parvenir cette lettre de créance dans les délais indiqués, et ce, afin de faciliter votre accueil le 1^{er} mai, lors de votre inscription. Nous précisons que vous devrez avoir payé les *per capita* et les redevances du mois de **février 2019** pour avoir droit à une **délégation officielle**. Veuillez noter qu'aucune entente de paiement ne sera conclue sur place. Un syndicat qui n'est pas en règle portera le statut conditionnel et ses délégué-es n'auront ni droit de parole ni droit de vote.

Nous rappelons aux syndicats de 70 membres cotisants et moins qu'une aide financière est offerte pour participer au conseil fédéral. Les modalités pour en faire la demande vous parviendront avec la 2^e convocation.

C'est avec le plus grand plaisir que toute l'équipe de la FEESP-CSN vous attend nombreux en mai prochain à Victoriaville.

Nous vous transmettons nos salutations syndicales.



Nathalie Arguin
Présidente

NA/al

N.B. : Nous vous rappelons que la FEESP-CSN encourage une représentation équitable des femmes dans votre délégation.